

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 20 mai 2026

Date de convocation : 6 mai 2026

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Pascale GRENOUILLOUX	Présente
	Suppléant	Pauline VIAUD-GUIMBAUD	Présente
ARTHON	Titulaire	Christophe FERRET	Présent
	Suppléante	Thomas CHARTIER	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Olivier LARROUYAT	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Présent
	Suppléant	Nicolas QUATRESOUS	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Nathalie GALLAND	Présente
	Suppléante	Boris GRABOWSKI	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Abdel ERAGRAGUI	Excusé
	Suppléante	Cécile ARTACHO	Présente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Simon VASLIN	Excusé
DIORS	Titulaire	Jean-Marc VERRHIEST	Présent
	Suppléant	Nadine DELANNE	Présente
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Florence LAURENT	Excusée
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Jean-Michel ROUALDES	Présent
	Suppléant	Mathieu BELLIN	
MÂRON	Titulaire	Gilbert BLANC	Présent
	Suppléante	Marie-Noëlle BILLARD	Présente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	Présent
SAINT-MAUR	Titulaire	Brigitte VOITIER	Présente
	Suppléant	Ludovic REAU	
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Henri LORY	Absent
	Suppléant	Jean-François PROTEAU	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Arnaud CIBOT	Présent
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Alexandra ROULLEAUX	Excusée
CHÉZELLES	Titulaire	Didier DURET	Présent
	Suppléant	Marion LIMBERT	Présente
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBECCQ	Titulaire	Severine DROPSY	Présente
	Suppléante	Julia JAMET	Présente
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Serge LACOT	Présent
	Suppléante	Muriel MASSAUD	Présente
SAINT-GENOU	Titulaire	Ghyslaine PAIN	Présente
	Suppléante	Chantal COMPAIN	Présente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Hélène VILLAIN	Présente
	Suppléante	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
SOUGÉ	Titulaire	Jean-François CLO	Excusé
	Suppléant	Dominique PERROT	Excusé
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Caroline MARCOU	Excusée
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Jean-Noël MÉRIOT	Présent

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Présente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	---	
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Absente

Membres en exercice	36
Membres présents	27
Pouvoirs	3
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Tony IMBERT	1
Régis BLANCHET donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Jean-François CLO donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Nombre total de votes comptabilisés	30

INVITÉS (ÉES)		
Eric BALLEREAU	Mairie d'Argy – Adjoint	Présent
Halima FERRARESE	Mairie de Saint-Lactencin – Conseillère	Présente
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Corinne HUILLET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Présente
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-six le 20 mai 2026 à dix-huit heures à CHATEAUROUX (salle polyvalente Balsan'éo – Centre Aquatique 2 bld Valéry Giscard d'Estaing).

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : Installation des délégués
- Point n°2 : Désignation du secrétaire de séance
- Point n°3 : Élection du président
- Point n°4 : Élection des 4 vice-présidents
- Point n°5 : Élection des 11 membres du bureau
- Point n°6 : Lecture de la charte de l' élu local
- Point n°7 : Fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents
- Point n°8 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 février 2026
- Point n°9 : Point d'actualité sur les actions 2026 en lien avec l'ANPP : Congrès Annuel des Pays/PETR (CAPP) les 24-25/09/2026 et jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°10 : Désignation des représentants du Pays au sein du Comité de Programmation LEADER
- Point n°11 : Proposition de prolongation du contrat à durée déterminée du chargé de mission LEADER
- Point n°12 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
- Point n°13 : Calendrier des prochaines réunions : bureau syndical, comité syndical
- Point n°14 : Questions diverses.

Point n°1 : installation des délégués

L'ouverture de la séance est assurée par monsieur Luc DELLA-VALLE, président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre en exercice.

Conformément aux statuts du syndicat mixte ouvert du Pays Castelroussin Val de l'Indre, le Comité syndical est composé des délégués suivants :

- 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants pour la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune excepté pour la Ville de Châteauroux avec 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants),
- 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la communauté de communes Val de l'Indre-Brenne (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune),
- 7 conseillers départementaux, soit 1 conseiller par canton concerné.

A titre d'information sont associées aux travaux du Comité syndical les personnalités suivantes avec voix consultative :

- 2 conseillers régionaux,
- Le président du Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a procédé à l'appel de l'ensemble des délégués :

Pour la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Communes	Membre titulaire	Membre suppléant
Ardentes	Pascale GRENOUILLOUX	Pauline VIAUD-GUIMBAUD
Arthon	Christophe FERRET	Thomas CHARTIER
Châteauroux	Gil AVÉROUS	Olivier LARROUYAT
	Michel GEORJON	Denis MÉRIGOT
	Tony IMBERT	Nicolas QUATRESOUS
	Nathalie GALLAND	Boris GRABOWSKI
	Catherine DUPONT	Dominique TOURRÈS
Coings	Abdel ERAGRAGUI	Cécile ARTACHO
Déols	Luc DELLA-VALLE	Simon VASLIN
Diors	Jean-Marc VERRHIEST	Nadine DELANNE
Etrechet	Jean PINIER	Florence LAURENT
Jeu-les-Bois	Jacques BREUILLAUD	Annabelle LELONG
Le Poinçonnet	Jean-Michel FORT	Frédéric CAGNATO
Luant	Jean-Michel ROUALDES	Mathieu BELLIN
Mâron	Gilbert BLANC	Marie-Noëlle BILLARD
Montierchaume	Christine RENAUDET	Patrick DAVID
Saint-Maur	Brigitte VOITIER	Ludovic RÉAU
Sassierges-St-Germain	Henri LORY	Jean-François PROTEAU

Pour la communauté de communes Val de l'Indre-Brenne :

Communes	Membre titulaire	Membre suppléant
Argy	Arnaud CIBOT	Patrick BOURBON
Buzançais	Nicolas THOMAS	Alexandra ROULLEAUX
Chézelles	Didier DURET	Marion LIMBERT
La Chapelle-Orthemale	Bernard DE VERNEUIL	Christophe MORIN

Méobecq	Séverine DROPSY	Julia JAMET
Neuillay-les-Bois	Patrice BOIRON	Françoise GUILLAUME
Niherne	Serge LACOT	Muriel MASSAUD
Saint-Genou	Ghyslaine PAIN	Chantal COMPAIN
Saint-Lactencin	Hélène VILLAIN	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ
Sougé	Jean-François CLO	Dominique PERROT
Vendoeuvres	Christophe VANDAELE	Caroline MARCOU
Villedieu-sur-Indre	Xavier ELBAZ	Jean-Noël MÉRIOT

Pour le Conseil départemental de l'Indre :

Canton	Membre
Ardentes	Nolwenn FORTUIT
Buzançais	Régis BLANCHET
Buzançais	Frédérique MERIAUDEAU
Châteauroux 2	---
Levroux	Nadine BELLUROT
Levroux	Philippe MÉTIVIER
Saint-Gaultier	Lydie LACOU

La nomination d'un nouveau Conseiller Départemental, en remplacement de monsieur Jean-Yves HUGON, est planifiée lors de la Commission Permanente le 22 mai 2026.

Une fois l'appel des délégués achevé, Monsieur Luc DELLA-VALLE a déclaré le nouveau comité syndical installé.

(Délibération CS 26-05-01)

Point n°2 : Désignation du secrétaire de séance

En sa qualité de doyen d'âge, Monsieur Jacques BREUILLAUD prend ensuite la présidence de la séance.

Monsieur Jacques BREUILLAUD a procédé à la désignation du secrétaire de séance, monsieur Xavier ELBAZ - le plus jeune membre de l'assemblée – pour l'assister dans la vérification du quorum et de la validité des pouvoirs, pour le bon déroulement des scrutins et pour la contestation éventuelle des votes. Il contrôlera également l'élaboration du procès-verbal de séance (article L 2121-15 du CGCT) de la réunion du comité syndical du 20 mai 2026.

(Délibération CS 26-05-02)

Point n°3 : Élection du président

Monsieur Jacques BREUILLAUD a rappelé que, conformément aux statuts du syndicat mixte ouvert du Pays Castelroussin Val de l'Indre, l'élection parmi ses membres d'un président, de quatre vice-présidents et de onze membres du bureau, est opéré au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu. A noter que la parité n'est pas obligatoire dans un syndicat mixte.

Faisant référence aux articles L5721-1 à L5722-6 du CGCT régissant les statuts et le fonctionnement du syndicat mixte, Monsieur Jacques BREUILLAUD a invité les candidats à la présidence à se déclarer.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a été le seul candidat à cette fonction.

Le doyen a demandé aux membres du Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre de procéder à l'élection au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DELLA-VALLE Luc	28	Vingt-huit

Monsieur Luc DELLA-VALLE, à l'unanimité, a été élu et proclamé président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Il a été installé dans ses fonctions.

(Délibération CS 26-05-03)

Arrivée de madame Brigitte VOITIER.

Point n°4 : Élection des 4 vice-présidents

Le nouveau président, Monsieur Luc DELLA-VALLE a invité les délégués à élire les 4 vice-présidents conformément aux dispositions prévues par le CGCT et aux statuts du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le président a reçu les candidatures suivantes pour les postes de :

- 1^{er} vice-président : Monsieur Nicolas THOMAS
- 2^{ème} vice-président : Monsieur Michel GEORJON
- 3^{ème} vice-président : Monsieur Christophe VANDAELE
- 4^{ème} vice-président : Monsieur Jean PINIER

Il a demandé si d'autres délégués étaient candidats.

En l'absence d'autres candidatures, le président a demandé aux membres du comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre de procéder à l'élection des 4 vice-présidents au scrutin secret.

Résultat des votes :

Election du 1^{er} vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	30
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
THOMAS Nicolas	29	Vingt-neuf

Election du 2ème vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	30
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GEORJON Michel	28	Vingt-huit

Election du 3ème vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	30
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VANDAELE Christophe	30	Trente

Election du 4ème vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	30
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PINIER Jean	27	Vingt-sept

Messieurs Nicolas THOMAS, Michel GEORJON, Christophe VANDAELE et Jean PINIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, ont été respectivement élus et proclamés 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vice-présidents du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Ils ont été installés dans leurs fonctions.

(Délibération CS 26-05-04)

Point n°5 : Élection des 11 membres du bureau

Le président, Monsieur Luc DELLA-VALLE a invité les délégués à élire les membres du bureau. Conformément aux statuts du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, le bureau est composé, outre le président et les 4 vice-présidents, de 11 membres :

- 7 délégués pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ;
- 4 délégués pour la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne.

Les candidats ont été les suivants :

- pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Ardentes	Pascale GRENOUILLOUX
Coings	Abdel ERAGRAGUI
Jeu-les-Bois	Jacques BREUILLAUD
Le Poinçonnet	Jean-Michel FORT
Montierchaume	Christine RENAUDET
Saint-Maur	Brigitte VOITIER

- pour la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne :

Méobecq	Severine DROPSY
Neuillay-les-Bois	Patrice BOIRON
Niherne	Serge LACOT
Villedieu-sur-Indre	Xavier ELBAZ

Monsieur Luc DELLA-VALLE a demandé si d'autres délégués étaient candidats.

Seuls 10 candidats s'étant déclarés, une place sera laissée disponible pour le nouveau représentant du Conseil Départemental qui sera désigné lors de la Commission Permanente le 22 mai 2026.

En l'absence d'autres candidatures, le président a invité les membres à procéder à l'élection à bulletin secret.

Résultat des votes pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

		Nombre de membres présents à l' appel n' ayant pas pris part au vote	Nombre de votants	Nombre de suffrages déclarés nuls	Nombre de bulletins blancs	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de suffrages obtenus
Ardentes	Pascale GRENOUILLOUX	0	30	1	0	29	15	29
Coings	Abdel ERAGRAGUI	0	30	1	0	29	15	29
Jeu-les-Bois	Jacques BREUILLAUD	0	30	1	0	29	15	29
Le Poinçonnet	Jean-Michel FORT	0	30	1	0	29	15	29
Montierchaume	Christine RENAUDET	0	30	1	0	29	15	29
Saint-Maur	Brigitte VOITIER	0	30	1	0	29	15	29

Résultat des votes pour la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne :

		Nombre de membres présents à l' appel n' ayant pas pris part au vote	Nombre de votants	Nombre de suffrages déclarés nuls	Nombre de bulletins blancs	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de suffrages obtenus
Méobecq	Severine DROPSY	0	30	0	0	30	16	30
Neuillay-les-Bois	Patrice BOIRON	0	30	0	0	30	16	30
Niherne	Serge LACOT	0	30	0	0	30	16	30
Villedieu-sur-Indre	Xavier ELBAZ	0	30	0	0	30	16	30

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, Mesdames Pascale GRENOUILLOUX, Christine RENAUDET, Brigitte VOITIER, Severine DROPSY, Messieurs Abdel ERAGRAGUI, Jacques BREUILLAUD, Jean-Michel FORT, Patrice BOIRON, Serge LACOT et Xavier ELBAZ ont été élus membres du bureau du syndicat mixte du pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 26-05-05)

Point n°6 : Lecture de la charte de l' élu local

Depuis la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, le président nouvellement élu doit donner lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L1111-1-1 du CGCT.

La charte de l' élu(e) local(e) complète et mise à jour établie par l'Association des Maires de France a été diffusée à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

Celle-ci mentionne que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local :

1. *L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Point n°7 : Fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Les indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats mixtes ouverts sont régis par les articles L.5211-12, R.5211-4 pour les dispositions générales et R.5723-1 du CGCT.

INDEMNITES MAXIMALES AU 1er JANVIER 2026						
Population	Président			Vice-présidents		
	% de l'IB 1027	Montant des Indemnités		% de l'IB 1027	Montant des Indemnités	
		Mensuelles	Annuelles		Mensuelles	Annuelles
de 50 000 à 99 999 habitants	14,77%	607,12 €	7 285,44 €	5,91%	242,93 €	2 915,16 €

Suite à l'installation du nouveau Comité syndical, il est proposé d'attribuer à compter du 21 mai 2026 :

- au président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre une indemnité au taux maximum de l'indice 1027 pour la strate de population de 50 000 à 99 999 habitants soit 14,77 %,
- aux vice-présidents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre une indemnité au taux maximum de l'indice 1027 pour la strate de population de 50 000 à 99 999 habitants soit 5,91 %.

Les dépenses d'indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour les exercices 2026 et suivants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité

- A APPROUVÉ les indemnités de fonction destinées au président et aux vice-présidents.

(Délibération CS 26-05-06)

Point n°8 : approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 février 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 11 février 2026 à NIHERNE, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 11 février 2026

(Délibération CS 26-05-07)

Point n°9 : Point d'actualité sur les actions 2026 en lien avec l'ANPP : Congrès Annuel des Pays/PETR (CAPP) les 24-25/09/2026 et jeux Bordier à l'échelle du pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a fait un point d'actualité sur les actions spécifiques portées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre au cours de l'année 2026 :

- Accueil du Congrès Annuel des Pôles Territoriaux et des Pays les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux

Pour mémoire le Pays accueillera les 24 et 25 septembre 2026 le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays. Après Bordeaux, Nancy, Dijon et La Rochelle, il s'agira de la 5ème édition qui se tiendra donc à Châteauroux. Le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays représente le temps fort des élus et acteurs du développement local et des transitions, réunis pour échanger, participer et contribuer aux enjeux des territoires ruraux.

Ce grand évènement, qui se déroulera dans les locaux de la Cité du Numérique à Châteauroux, et dans d'autres salles proches dans le quartier Balsan, doit réunir environ 400 élus et partenaires venus de toute la France.

Le calendrier, environ six mois après les élections municipales en 2026, permettra également aux élus, anciens et nouveaux, de s'approprier les sujets portés actuellement et prévus dans les prochaines années par les Pays et PETR de France, et notamment le Pays Castelroussin Val de l'Indre au niveau local.

La gestion des inscriptions, le site internet, la communication, le programme ainsi que le budget de l'évènement sont gérés par l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Le programme prévisionnel du Congrès a été présenté en séance.

- Réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Pour mémoire le jury réuni nationalement le 8 juillet 2025 a retenu le dossier de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre, déposé dans le cadre du trentième anniversaire du syndicat fixé le 15 octobre 2026.

Dès l'annonce, le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les éditions Bordier ont convenu que la livraison et le lancement de la commercialisation des Jeux Bordier du Pays coïncide avec l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux, du Congrès Annuel.

Le jeu sera édité à 3000 exemplaires (nouvelle commande possible en cas de succès).

Le plan de financement actualisé du projet est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants de subvention
Prestations de services : contrat signé avec les éditions Bordier	48 000 €HT	LEADER	32 000 €
		Conseil Départemental de l'Indre	1 000 €
		Châteauroux Métropole	800 €
		Communauté de communes Val de l'Indre Brenne	800 €
		Autofinancement / reste à charge du Pays	23 000 €
Total	57 600 €TTC	Total	57 600 €

Le calendrier d'élaboration du projet a été le suivant :

- Propositions de questions, thématiques, ... des communes : 31 décembre 2025
- Jeu « concours » ouvert au public afin de solliciter des propositions (20 boîtes de jeu gagnées) : du 5 au 25 janvier 2026
- Finalisation du travail d'élaboration par les éditions Bordier : mars 2026
- Relecture / validation (comité de relecture) : 20 avril 2026 au plus tard
- Signature des « Bons à tirer » : début mai 2026
- Livraison des Jeux : début septembre 2026.

Concernant la commercialisation, les canaux suivants sont prévus : collectivités (communes principalement), professionnels du tourisme, commerces (grandes enseignes et petits commerces de proximité), écoles et collèges (associations scolaires).

Les prix de vente du jeu ont été fixés par le bureau du Pays aux tarifs suivants :

- 20 € pour les communes et les associations scolaires
- 20 € pour les commerces, d'où un prix de vente « conseillé » destiné au grand public fixé à 25 € HT, soit 29,90 € TTC.

Une présentation des principaux éléments détaillés relatifs aux futurs jeux du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été effectuée en séance.

Point n°10 : Désignation des représentants du Pays au sein du Comité de Programmation LEADER

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Pays Castelroussin Val de l'Indre, avec le Pays de Valençay en Berry, a candidaté auprès de la Région Centre-Val de Loire pour faire bénéficier le territoire du programme LEADER pour la période 2023-2027.

La Région Centre-Val de Loire a retenu fin 2022 la candidature commune du Pays Castelroussin Val de l'Indre avec le Pays de Valençay en Berry. La région est dotée globalement de près de 22 M€ pour les cinq années de cette programmation européenne, pour un nombre de GAL de 23. Le territoire du GAL (groupe d'actions local), correspondant aux 2 pays, a été doté d'une enveloppe de 1 423 000 euros.

La mise en œuvre de cette programmation a pris un retard important principalement dû aux délais de mise en place des outils informatiques par les services de la Région, qui ont dû faire l'objet de validations préalables par l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Malgré ces retards, le taux d'engagement du programme LEADER pour la GAL Castelroussin – Valençay est de 60% environ à ce jour.

Le Comité de Programmation est l'organe décisionnel du GAL. Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie locale du LEADER et dispose d'un pouvoir souverain dans la sélection des projets. La composition du Comité de Programmation est le reflet de la stratégie et des enjeux du territoire, ils regroupent des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie. Il est composé d'acteurs publics, issus des EPCI et des deux Pays, et d'acteurs privés représentant plus de 50% des membres.

Le rôle du Comité de Programmation est de mettre en œuvre et de faire évoluer la stratégie en fonction des besoins du territoire. Il est aussi garant de la sélection des projets en validant une procédure de sélection claire, transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts. La présidence du GAL a été assurée depuis 2023 par le président du Pays Castelroussin Val de l'Indre, jusqu'à la fin du mandat local de mars 2026.

La présidence du comité de programmation doit faire l'objet d'une nouvelle élection lors de la prochaine réunion prévue au cours du mois de juin prochain.

Ainsi il convient au comité syndical de désigner le représentant du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein du Comité de Programmation LEADER.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ la désignation de Luc DELLA-VALLE comme titulaire, et Nicolas THOMAS comme suppléant, afin de siéger au sein du comité de programmation du GAL Castelroussin - Valençay, dans la continuité de la période 2023-2025,
- A AUTORISÉ le Président à signer les différentes conventions avec la Région Centre Val de Loire, le Pays de Valençay en Berry et le GAL Castelroussin Valençay,
- A AUTORISÉ le Président à déléguer sa signature au futur président du GAL qui sera désigné lors de la prochaine réunion du comité de programmation du GAL.

(Délibération CS 26-05-08)

Point n°11 : Proposition de prolongation du contrat à durée déterminée du chargé de mission LEADER

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le contrat de travail du chargé de mission LEADER arrivant à échéance au 15 septembre 2026, il convient de le prolonger.

Pour mémoire le chargé de mission LEADER a été recruté au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 15 septembre 2022 pour un CDD d'une année. Au terme de cette première année, grâce aux financements obtenus sur le programme LEADER suite à la validation de la candidature, un nouveau CDD de trois ans a été validé pour le chargé de mission LEADER à partir du 15 septembre 2023 jusqu'à la même date en 2026.

Au regard de la qualité du travail assuré par le chargé de mission LEADER depuis son arrivée, de ses compétences sur la réglementation relative aux fonds européens et de sa très bonne

connaissance du réseau d'acteurs et des projets en cours, il est proposé de prolonger cet agent avec un nouveau CDD portant sur une durée d'un an.

A noter pour mémoire que c'est actuellement sur ce poste qu'est prévu le temps dédié à l'appui au fonctionnement du Conseil de Développement, ce qui se poursuivra à l'avenir.

Le contrat de travail proposé prévoit le niveau de rémunération équivalent à un grade d'attaché territorial, sur la base du 6ème échelon avec un indice brut 611 et un indice majoré 518.

Il est donc proposé au comité syndical de valider le nouveau contrat de travail du chargé de mission LEADER pour une durée d'un an, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2026, et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A VALIDÉ le nouveau contrat de travail du chargé de mission LEADER pour une durée d'un an, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2026
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 26-05-09)

Point n°12 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission du Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le contrat de travail de l'agent en charge du Projet alimentaire de territoire (PAT), également chargé de l'animation et de la planification écologique au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre, arrive à échéance au 15 septembre 2026.

La titulaire actuelle du poste ne souhaitant pas renouveler son contrat, il convient de recruter un nouveau (ou une nouvelle) chargé(e) de mission du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) afin de poursuivre la mise en œuvre des actions engagées.

Ce poste est actuellement financé par l'intermédiaire du CRST, du Fonds Vert et grâce au financement de l'Etat attribué par l'intermédiaire de la labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire de Territoire. A l'échéance des financements du CRST et Fonds Vert courant 2026, de nouvelles subventions vont être sollicitées auprès de la Région et de l'Europe (FEDER) afin d'assurer le financement de ce poste sur la durée de la labellisation du PAT attribuée pour 5 ans.

Afin de permettre le remplacement de l'agent en charge du Projet alimentaire de territoire (PAT), le calendrier de recrutement serait le suivant :

- Publication du poste : 22 mai 2026
- Date limite de publication : 22 juin 2026
- Entretiens des candidats : fin juin – début juillet 2026
- Date de prise de poste : 1^{er} septembre 2026.

Cette date de prise de poste permettrait ainsi d'assurer un tuilage et la continuité des actions en cours.

Il est donc proposé au comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre d'autoriser le Président à assurer le recrutement d'un nouveau (ou une nouvelle) chargé(e) de mission du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) selon le calendrier présenté et à signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A AUTORISE le Président à assurer le recrutement d'un nouveau (ou une nouvelle) chargé(e) de mission du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) selon le calendrier présenté
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 26-05-10)

Point n°13 : Calendrier des prochaines réunions : bureau syndical, comité syndical

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical que les prochaines réunions du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont été prévues aux dates suivantes :

- Bureau Syndical (pour les membres désignés) : **mercredi 17 juin 2026 – 17h15**

Lieu : salle de réunion du Pays.

- Comité Syndical : **mercredi 1^{er} juillet 2026 - 18h00**

Lieu pressenti : Saint-Lactencin - Salle des fêtes

- Bureau Syndical (pour les membres désignés) : **mercredi 30 septembre 2026 – 18h00**

Lieu : salle de réunion du Pays.

- Comité Syndical : **mardi 20 octobre - 18h00**

Lieu pressenti : Luant

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

Point n°14 : questions diverses

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical que la date anniversaire des 30 ans du Pays Castelroussin Val de l'Indre est fixée le **14 octobre 2026 de 14h30 à 21h00 au Centre Socio-culturel de DEOLS** et qu'il sera très heureux d'accueillir l'ensemble des membres du Comité Syndical et des élus de l'ensemble des communes.

Le programme détaillé de cette manifestation reste à bâtir. Toutefois il peut être noté que la première partie est destinée plus particulièrement aux élus du territoire afin de bénéficier de l'animation d'une fresque de l'engagement local. La deuxième partie, ouverte aux partenaires, visera notamment à lancer officiellement la commercialisation des jeux du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance a été levée à 19h30

Le délégué le plus âgé,

Le secrétaire de séance,

Jacques BREUILLAUD

Xavier ELBAZ

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE